



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 16 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, CORRE Maryline, DELORME Marie-Ange, DESCHAMPS Nataliia, FOURCAUD Valérie, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas

Nombre de membres
en exercice : 15

Étaient absents excusés : GROUILLER Marie, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile
PLACE Julien, ayant donné pouvoir à NICOLAS Sylvain
BASSEUIL Roland

Nombre de membres
présents : 12

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Date de convocation :
07/07/2026

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

**OBJET : Délibération relative à la fixation des tarifs des repas
à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2026-2027.**

Le bureau de l'Association Cantine Scolaire propose les tarifs suivants :

Tranche	2025 – 2026	2026 - 2027
QF< 1000	1,00	1,00
1000 < QF < 2500	3,50	3,60
QF > 2500	4,00	4,10

Le conseil municipal valide les tarifs proposés par l'Association Cantine Scolaire, ceux-ci seront applicables au 1^{er} septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 16 juillet 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT,